



Association des Maires Ruraux de France

Synthèse de la contribution de l'AMRF sur l'avenir de La Poste pour la Commission AILLERET

Audition du 30 octobre 2008

- Représentants de l'AMRF :

- *Vanik BERBERIAN, Président national de l'AMRF, Président CDPPT de l'Indre,*
- *Ennio BAZZARA, Président des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle, Président CDPPT de la Meurthe-et-Moselle,*
- *Eric SCHIETSE, Directeur AMRF.*

1 / UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE, UNE PREOCCUPATION MAJEUR POUR LES ELUS RURAUX

Le maintien d'une véritable présence postale, une exigence forte dans les territoires ruraux :

Dans un contexte de restructurations de la plupart des services publics qui se traduisent essentiellement par leur éloignement voire leur disparition, alors que la capacité d'accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités n'a jamais été aussi vibrante, les élus et habitants des territoires ruraux ont un sentiment grandissant d'abandon.

2 / DEUX ATOUTS ESSENTIELS POUR LA POSTE

Une image de confiance et de sécurité :

Forgée au fil du temps, le réseau de proximité de La Poste ancré depuis si longtemps dans le territoire français, a pris une valeur symbolique forte aux yeux des citoyens qu'il ne faut surtout pas affaiblir. Les urbains comme les ruraux, on une perception très positive de l'entreprise pour la double raison qu'elle est publique, donc elle appartient à tous, et parce qu'elle est incarnée par des femmes et des hommes que l'on connaît quasi personnellement. Ceci est particulièrement vrai dans les territoires, où l'on dit communément « mon facteur ».

Au-delà de cet attachement presque sentimental, les bureaux de Poste jouent un rôle en termes de lien social, en termes de services rendus à la population et bien entendu en termes économique, pour les services rendus aux associations aux artisans aux PME. C'est également un facteur d'attractivité d'une commune pour les nouveaux venus qui souhaitent s'installer et se renseignent sur la présence d'école, de médecin mais aussi de La Poste. Et ce, malgré les progrès de l'offre nouvelle que représentent les TIC.

Un maillage territorial inégalé

Avec la mairie, La Poste présente un maillage fin du réseau qui est la première arme postale, pour conduire ses activités financières à une époque où la plupart de ses concurrents ont quitté le monde rural. Ce maillage, même s'il doit être remodelé ou adapté, ne doit pas être déstructuré.

Ces arguments ont conduit les maires ruraux à se mobiliser pour le maintien de la présence postale dans les territoires, en défendant notamment la création du fonds de péréquation territoriale.

En complément de ces deux atouts primordiaux, il faut ajouter et saluer une démarche de concertation avec les élus. Depuis une dizaine d'année, La Poste s'est efforcée de construire un dialogue permanent tant au plan local et départemental avec les CDPPT, que national avec l'Observatoire Postal. Ces instances auxquelles participent élus, postiers et représentants de l'Etat conduisent à une compréhension des enjeux et impératifs réciproques. (*Ex. le diagnostic partagé*) Or que deviendrait ce dialogue et comment évolueraient les agences postales communales ou intercommunales si La Poste devenait une société anonyme ?

3 / CE PREALABLE ETABLI, AUJOURD'HUI, UNE NOUVELLE ETAPE D'UN PROCESSUS

Quoi qu'en dise LA POSTE, le changement de statut de l'Entreprise puis l'ouverture de son capital, marqueront, si nous n'y prenons pas garde, une nouvelle étape vers la privatisation.

L'évolution de La Poste suit un long processus entamé dès 1990. On peut politiquement le regretter, mais on ne peut que le constater. Il nous faut donc faire avec. Pour autant, il ne faudrait pas que cette nouvelle phase soit le prélude à une décomposition progressive. C'est bien le sens des travaux de cette commission.

Autrement dit, quelle que soit la forme juridique à venir, la même ou une autre, il est à nos yeux essentiels de préserver ce qui fait le ressort et la pérennité du Groupe La Poste.

4 / UN IMPERATIF

Pour nous, assurer la pérennité du Groupe s'est d'abord assurer son unicité. Pas de « vente à la découpe ». Le choix de la « métierisation » qui peut se justifier pour des raisons d'efficacité technique ne doit pas conduire à un cloisonnement puis une désolidarisation du groupe.

5 / DE VRAIES GARANTIES

5-1 Pas de privatisation. La privatisation menacerait le maintien des missions de service public imposé à La Poste :

Comment concilier le souci légitime des actionnaires privés d'une rentabilité optimale avec le maintien de missions de service public par définition non rentables même si elles sont socialement utiles ?

Le contrat de service public signé entre La Poste et l'Etat ne suffit pas à garantir leur maintien, du fait d'insuffisances en matière de financement et de dispositions qui peuvent permettre de limiter le contenu même des missions de service public.

D'autre part, la durée limitée dudit contrat n'est pas suffisamment rassurante.

Les craintes des maires ruraux concernent les missions de service public parmi lesquelles :

- **L'aménagement du territoire** :

Le contrat de service public reprend les termes de la loi postale de 2005 tant en termes de couverture que de financement. Maillage territorial : 95 % de la population à moins de 5 km d'un point de contact et maintien de 17 000 points de contact.

Mais on connaît l'évolution de la nature de ces points de contact. En effet la restructuration du réseau postal engagée depuis plusieurs années s'est traduit par la réduction des bureaux au bénéfice des agences postales communales et des relais-postes chez les commerçants avec des services réduits. L'objectif principal pour ne pas dire l'argument de La Poste pour recourir à ces changements de statuts, est de mieux faire coïncider l'amplitude d'horaires d'ouverture avec l'activité réelle du bureau. Soit, mais à l'expérience, on constate que dans certains cas ces réductions d'horaires sont trop importantes et elles conduisent les personnes à grossir les files d'attente dans les bureaux centres dont les horaires sont plus larges. Si l'idée de diversifier la nature de l'offre (bureau de poste, agences postales communales et relais-poste commerçants) n'est pas une mauvaise idée en soi, une application trop rigide du principe nuit gravement à la qualité du service rendu.

- **Le service universel du courrier** :

Si la distribution du courrier 6 jours sur 7 et la péréquation tarifaire sont confirmées (loi du 2 juillet 1990, loi postale de 2005), certaines dispositions du décret du 7 janvier 2007 peuvent permettre de les remettre en cause :

. « *Lorsque les infrastructures de transport ou les caractéristiques géographiques de certaines zones font obstacle à l'accomplissement régulier des obligations prévues au premier alinéa, le prestataire du service universel définit un projet d'organisation particulière permettant d'assurer le service dans les meilleurs conditions* ». Quels sont les critères de La Poste ? Celle-ci pourrait en profiter pour s'alléger un peu de la non rentabilité de la desserte des zones de montagne par exemple.

. « *Sauf pour les envois en nombre, un tarif unique est appliqué aux envois à destination de l'ensemble du territoire métropolitain* ». Il faut noter que le courrier des entreprises, utilisant largement les envois en nombre, représente 90 % du trafic. Il pourrait y avoir des zones faciles d'accès, très denses et moins chères et des zones plus difficiles d'accès ou moins peuplées et plus chères.

Par ailleurs, le financement du service universel est assuré pour l'instant par le maintien du secteur réservé sur les plis de moins de 50 g. Lors de la disparition de ce secteur réservé, les Etats pourront définir un dispositif de compensation. Mais rien n'est prévu pour l'instant, le tout est renvoyé à un décret ultérieur.

- **L'accessibilité bancaire** :

La loi LME indique que la Poste a l'obligation d'ouvrir un livret A à toute personne qui en fait la demande dans des «bureaux dûment organisés à cet effet» et d'accepter tout versement et retrait à partir d'1,5 euro. Cela veut-il dire que l'ouverture des livrets A ne serait pas assurée dans l'ensemble des bureaux d'où un amoindrissement de l'accessibilité bancaire ? La distribution du livret A ne fonderait aucune obligation territoriale.

Là encore, il faut noter que La Poste conserve environ 88 millions à sa charge pour cette mission d'accessibilité bancaire. De plus le dispositif de financement est composé d'une contribution et d'une commission sur les fonds collectés par le livret A, donc aléatoire.

5-2 UN FINANCEMENT DES MISSIONS SUFFISANT ET GARANTI

Le fonds de péréquation : talon d'Achille ou double imposture ?

D'une insuffisance notoire et d'un avenir plus qu'incertain le fonds de péréquation n'est pas à la hauteur des enjeux. Non seulement son périmètre n'est pas en rapport avec son objectif, (145 millions d'€ pour 300 à 400 millions d'€ selon le mode de calcul) mais il s'appuie sur une exonération de taxe professionnelle dont les jours semblent comptés.

Il était évoqué d'autres sources de financement pour abonder ce fonds mais rien n'a été concrétisé.

Cette enveloppe du fonds de péréquation, dont on ne sait pas si elle subsistera après 2010, a davantage servi à financer le « désengagement » de La Poste (à travers le financement des APC et aux relais-poste chez les commerçants) plutôt qu'à participer à l'équilibre des bureaux à faible activité, ce dernier volet étant réduit à la portion congrue.

Pourtant ainsi que le notait un rapport du Conseil Général des Techniques de l'Information (*Le réseau des bureaux de poste : accessibilité au service postal de proximité*- avril 2004- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), « *Il y a, un paradoxe supplémentaire dans le dossier du réseau des bureaux de poste : alors que l'attention s'est toujours focalisée sur la présence de La poste en milieu rural considérée comme source de non compétitivité, le principal gisement de productivité se trouve apparemment dans les grands bureaux, qui relèvent de la seule organisation interne de La Poste.* » Selon cette mission au strict plan financier, le démantèlement du réseau postal rural n'aurait donc qu'un intérêt marginal. Les gains de productivité dont dépend la survie de l'entreprise devraient être recherchés dans ses grands établissements...là où il sera le plus difficile de les imposer.

5-3 INSCRIRE DANS LA LOI LE FINANCEMENT DES MISSIONS

L'exercice postal est singulier. Il évolue dans un monde du plus en plus concurrentiel, sur des missions multiples avec des contraintes variées. Aussi il ne s'agit pas de nier la nécessité de La Poste de se positionner pour faire face à la concurrence mais de s'interroger d'abord si cela nécessite un changement de son statut. Encore qu'il soit difficile d'imaginer comment une entreprise pourrait continuer à jouer dans un jeu dont elle n'appliquerait pas la règle commune. Puisque La Poste est dans un environnement concurrentiel, il importe qu'elle puisse jouer à armes égales avec les autres postes européennes ou mondiales. De la même manière, il ne serait pas acceptable que les concurrents puissent se positionner uniquement sur les secteurs économiquement très rentables sans prendre leur part de responsabilité sur les secteurs qui le sont moins.

De fait, l'Etat doit assumer ses responsabilités et ne pas laisser La poste seule, pour assumer des fonctions qui ne lui incombent pas directement. Autrement dit ; si l'on considère qu'assurer l'aménagement du territoire est une compétence de l'Etat, alors il ne peut laisser La Poste supporter seule le coût de l'aménagement du territoire.

De la même manière, si l'Etat se doit de garantir une bonne diffusion de la presse, il ne peut faire peser cette charge sur les comptes de La Poste. (Les entreprises d'information et de communication en plein développement devraient être davantage solidaires de cette branche d'activité)

5-4 LA POSTE DOIT RESTER UN GRAND GROUPE PUBLIC

Son identité s'est faite sur le service de proximité et sa dimension publique. Il faut garder ce socle. Il faut le garantir. Moderniser et adapter l'outil n'implique pas de facto d'en changer la nature. Le législateur et l'Etat doivent en être les garants. A cet effet, les garanties mises en avant pour assurer que l'Etat resterait majoritaire sont aujourd'hui nettement insuffisantes. L'exemple de France Télécom est édifiant : le capital a été ouvert en 1997 à hauteur de 20 % or l'Etat n'en détient plus aujourd'hui que 27 %.

Le recours à l'actionnariat salarié et populaire avec introduction en Bourse à une période de crise telle que nous la connaissons pose à l'évidence problème. La piste consistant dans l'entrée au capital de la Caisse des dépôts pourrait sembler plus rassurante même si rien n'empêchera la Caisse de mettre ses titres sur le marché boursier lorsque la situation de ce dernier se sera améliorée, comme elle l'a fait lorsqu'elle s'est désengagée du Crédit local de France (CLF) lors de la création de Dexia, ou des Caisses d'Epargne lors de la naissance de Natixis.

5-6 LA POSTE PEUT CONCENTRER DES MOYENS

Ne pas s'isoler, mais se garder des péripéties aventurières et hasardeuses dont l'actualité récente étale les impasses. Plutôt s'ouvrir à d'autres partenaires publics ou para publics, constituer un grand ensemble financier et logistique et même si ce n'est pas encore à l'ordre du jour, devenir un partenaire financier des collectivités locales.

6 / AU DELA DE LA POSTE

Il convient d'élargir la problématique postale pour s'interroger sur l'avenir des services publics en général et dans les territoires ruraux en particulier :

Les réponses doivent mettre en perspective la diversité des besoins des populations.

Quelles sont les formules susceptibles de renforcer l'activité de La Poste, permettre son maintien dans les territoires ruraux et rendre de meilleurs services à leurs habitants ?

La situation est telle qu'il conviendrait de relancer des formules de mutualisation et d'imaginer une autre forme d'organisation des services de proximité intégrant d'autres activités, en s'inspirant des expériences de maisons de service public. Depuis de nombreuses années des expérimentations en ce sens sont faites. Il conviendrait de les généraliser avec pragmatisme et audace. Les esprits sont davantage préparés aujourd'hui et la nécessité s'impose. Le décroisement opérationnel et mental des acteurs est urgent.

La Poste devrait profiter de son maillage territorial, de son professionnalisme et de son image positive pour susciter une réflexion nouvelle qui conduirait sans doute, à réorganiser l'offre, vraisemblablement à faire évoluer le mode de gouvernance et le financement et, alors peut-être dans ce cas, à en modifier le statut.